

# COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 16 ET 17 DECEMBRE 2020



**Présent-e-s en visioconférence :** BANEUX Fabienne, BARBOUNIS Nathalie, BILLET Serge (jeudi), BOLLÉ Sabine, BOUGEARD Alain (jeudi), BUTZBACH Etienne, CARON Dominique, CARRE Charlotte, CHARLEUX Philippe, COLASSE Eugénie, COLMONT Bernard, CRUSSON-PONDEVILLE Sylvie, DELAMARRE Philippe, DI GIUSEPPE Benjamin, DRAPIED Karl, FILIPPI Laurence, GABARROCHE Dominique, GARRUCHET Émilie, GRIMAUD Thierry, MONTES Sandrine, MOREIRA Véronique, MOREL Jacqueline, MOREL Patrick, MUGUET Laurent, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, ROBIN-LEROY Francis, SAHAÏ Isabelle (jeudi), STRUGALA Carole, ZULIANI Romain, LASNIER Benoît.

**Excusée :** CARRICART Stéphanie, MANUEL Henriette, RAMIREZ Annie, ROIG Michèle.

## VALIDATION DU PV DU BUREAU NATIONAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Le PV du comité directeur du 26 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

## POLITIQUE

La présidente revient sur les dernières informations reçues des ministères et notamment sur les évolutions récentes du protocole sanitaire. La question d'un contenu de la Loi sur le sport sera de nouveau au centre des préoccupations du ministère des sports durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. La ministre souhaite faire évoluer la forme de la délégation des fédérations sportives.

L' élu en charge du dossier présente une synthèse des derniers communiqués de presse du CNOSF et de Paris 2024 (nouvelle carte des sites de compétition pour les JOP, création d'émojis inclusifs, parité aux JOP, les 4 sports additionnels).

USEP

3, rue Juliette Récamier

75007 PARIS

Tél : 01 43 58 97 75

[www.usep.org](http://www.usep.org)

@usepnationale

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Le CNOSF organise les Jeux des masters tous les deux ans à destination des sportifs amateurs âgés de plus de 25 ans. La participation de l'USEP peut être envisagée, une communication sera diffusée par l'intermédiaire du BC.

## PROJET DE MANDATURE

### APPEL A CANDIDATURES

Soixante-et-onze candidat-e-s se sont manifestés.

### REPARTITION DES CANDIDATS DANS LES GT

Le comité directeur valide la répartition des personnes ressources dans les différents GT. Cinq candidatures n'ont pu être retenues faute de place disponible. La répartition sera validée lors de la prochaine réunion du bureau national suite à laquelle les militant-e-s seront alors avisé-e-s.

## FINANCES

### RETOUR DE LA CNF

### CREANCES CLIENTS

Le comité directeur se prononce à l'unanimité moins une abstention pour l'annulation de la créance du comité départemental USEP 08 (133,13€).

A la demande du comité USEP 60, après analyse de la situation financière et échange avec ledit comité, la CNF propose au CD d'accorder un moratoire pour le paiement des sommes dues. Le comité directeur se prononce à l'unanimité pour l'acceptation de ce moratoire.

A la demande du comité USEP 70, après analyse de la situation financière et échange avec ledit comité, il est proposé au CD d'accorder un moratoire pour le paiement des sommes dues. Le comité directeur se prononce à l'unanimité pour l'acceptation de ce moratoire.

### CONTRIBUTION NATIONALE AUX CONTRATS DE DEVELOPPEMENT (DEPARTEMENTS)

En tenant compte des critères de calcul retenus les années précédentes et de la validation des actions réalisées, la répartition financière de la contribution « Contrats de Développement (Départements) » comité par comité s'élève à la somme de 420.892,66 € sur un budget initial de 450.000,00 €.

La répartition financière tient compte de la bonification de 250€ pour chacune des 3 actions lorsqu'elles ont été réalisées et quelle que soit l'évaluation de ces actions pour la deuxième année consécutive. Une réflexion sur la pertinence des critères d'évaluation des actions (de cette disposition) sera engagée durant l'année à venir.

- 2 comités ne sont pas entrés dans le dispositif

- 6 comités n'ont déposé qu'une ou deux actions sur les 3 possibles
- 100 comités ont réalisé l'action 1 (moyenne de 7,68)
- 98 comités ont réalisé l'action 2 (moyenne de 6,95)
- 98 comités ont réalisé l'action 3 (moyenne de 8,10)

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité moins une abstention.

#### CONTRIBUTION NATIONALE AUX CONTRATS DE DEVELOPPEMENT (REGIONS)

En tenant compte des critères de calcul retenus les années précédentes, de l'ajout d'un critère de calcul lié à la composition des régions, et de la validation des actions réalisées, la répartition financière de la contribution « Contrats de Développement (Régions) » ~~comité par comité~~ s'élève à la somme de 61.384,93 € sur un budget initial de 65.000,00 €. Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité moins une abstention.

#### CONTRIBUTION NATIONALE AUX FORMATIONS FEDERALES ET PARTENARIALES

En tenant compte des critères de calcul retenus les années précédentes et de la validation des actions de formations réalisées, la répartition financière de la contribution « formations fédérales et partenariales » comité par comité s'élève à la somme de 43288,50€ sur un budget initial de 75 000,00€.

La répartition financière tient compte :

- pour les formations d'élus, 155 stagiaires et une valeur de point à 16,50 €
- pour les formations d'animateurs, 102 stagiaires et une valeur de point à 70,00 €
- pour les formations du DFF, 1854 stagiaires et une valeur de point à 11,00 €
- pour les formations partenariales, 49 stagiaires et 1 000 € par formation

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

Le reliquat de 31 000,00€ sera réparti entre les départements avec une somme forfaitaire de 307,88€ par comité qui sera versée aux comités régionaux. Cette somme allouée sera fléchée vers des formations que les territoires s'engagent à mener en 2020-2021 (organisation des formations d'animateurs, d'élus et/ou partenariales, défraiement des déplacements des formateurs ou achat de ressources ou outils pour la formation type beekast ou zoom). Un document justificatif synthétique sera demandé aux comités régionaux. Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

#### CONTRIBUTION NATIONALE LA VIE INTERNATIONALE

En tenant compte de la validation des actions réalisées, la répartition financière de la contribution « vie internationale » comité par comité s'élève à la somme de 3 292,00€ (67 participants dont 51 enfants) et l'attribution du prix « Francis DUPONT » de 1 000,00€ au comité Bourgogne – Franche-Comté. Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

## CONTRIBUTION NATIONALE A L'ACCOMPAGNEMENT DU DISPOSITIF PASSERELLE USEP-UFOLEP

En tenant compte de la validation des actions réalisées (bilan 2019 et 2020) par le copil UFOLEP/USEP, la répartition financière de la contribution « accompagnement à la carte passerelle » comité par comité s'élève à la somme de 16 827,50€ à laquelle il faut ajouter la commande de 3 500,00€ de bons d'achat DECATHLON pour les 4 comités qui ont été rattrapés depuis la dernière CNF. 48 255,00€ en totalité auront été versés sur les années 2019 et 2020. Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité. En 2021 il n'y aura pas d'aide du Ministère des sports.

### BASES DE REMBOURSEMENT 2021

#### Proposition de frais d'hébergement et de restauration des bénévoles et permanents :

	2021	2020	%
Petit-Déjeuner (France entière)	10,00	10,00	0,00%
Déjeuner (France entière)	25,00	25,00	0,00%
Dîner (France entière)	28,00	28,00	0,00%
Chambre d'Hôtel (Paris et Grandes Métropoles (*))	108,00	108,00	0,00%
Chambre d'Hôtel (Province)	75,00	75,00	0,00%

(\*) Grandes métropoles : Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, ...

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

#### Proposition de modification de l'article 17.3.1 du règlement financier

« Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en compte dans le respect de l'ordre de mission ou de la convocation que l'intéressé-e a reçue.

Les réunions d'une journée sont prévues sans nuitée (ni frais annexes : dîner et petit-déjeuner). Toutefois, pour tout déplacement nécessitant plus de 2,5 heures (aller) de transport, une nuitée supplémentaire (avec frais annexes : un dîner et un petit-déjeuner) pourra être prise en charge sous réserve d'une demande préalable auprès Service Financier de l'USEP ([notedefrais@laligue-usep.org](mailto:notedefrais@laligue-usep.org)).

Les réunions supérieures à une journée sont prévues avec une seule nuitée (avec frais annexes : un dîner et un petit-déjeuner). Toutefois, pour tout déplacement nécessitant plus de 4,5 heures (aller) de transport, une nuitée supplémentaire (avec frais annexes : un dîner et un petit-déjeuner) pourra être prise en charge sous réserve d'une demande préalable auprès Service Financier de l'USEP ([notedefrais@laligue-usep.org](mailto:notedefrais@laligue-usep.org)). »

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

**Proposition de modification de calcul des frais de déplacement pour inciter les déplacements en transport en commun :**

	2021	2020	%
Réunions (Comité Directeur, Bureau, CN, GT, ...)			
déplacement jusqu'à 75 kms (aller) ou avec du matériel pour l'organisation	0,25	0,24	4,17%
déplacement au-delà de 75 kms (aller)	0,15	0,24	-37,50%
Rassemblements (Assemblée Générale, Rass. Pdt/Délégués, ...)			
si déplacement seul	0,15	0,15	0,00%
si déplacement en covoiturage "interne USEP"	0,25	0,25	0,00%

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité moins une abstention.

### Proposition de remboursement des frais de secrétariat et de matériel informatique des élu-e-s nationaux :

	2021	2020	%
Consommables Inform. (par an et 50% dans la limite de)	75,00	75,00	0,00%

Participation forfaitaire de 50% du montant de l'achat de matériel acquis à titre personnel (ordinateur + logiciels + périphériques) et plafonné à 400,00 euros. Ce dispositif ne peut être mis en place qu'une seule fois au cours de la mandature.

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité

### REMUNERATION DE LA PRESIDENTE DE L'USEP

Conformément à l'article 8 des statuts nationaux modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2018 : « Sans remettre en cause le caractère désintéressé de la gestion de l'USEP, la rémunération d'un dirigeant élu est autorisée dans les conditions prévues par l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts. Conformément à cet article, la désignation du bénéficiaire et du montant de la rémunération accordée sont décidés annuellement par le comité directeur à la majorité d'au moins 2/3 des suffrages exprimés en dehors de la présence du dirigeant concerné » et conformément aux disposition de l'instruction fiscale 4 H-5-06 n° 208 du 18 décembre 2006 : « Le montant de l'ensemble des rémunérations versées mensuellement à chaque dirigeant, au titre des fonctions de dirigeants ou d'autres activités au sein de l'organisme, ne peut excéder trois fois le montant du plafond de la sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale ».

En l'absence de l'intéressée, le Comité Directeur vote à l'unanimité la rémunération mensuelle de Madame Véronique MOREIRA.

### SITUATION BUDGETAIRE 2020

Les trésorières font le point sur l'exécution du budget 2020 et pointent notamment :

- Un différentiel sur les salaires dans le fonctionnement général (activité partielle de la DN pendant confinement + non remplacement immédiat du CTN suite à son départ en janvier).
- Une baisse des charges pour l'organisation de AG 2020 (nouvelles modalités de remboursement, moins de participation que prévu)
- Les sommes de l'ex CNDS attribuées par la commission PSF ANS sont ajoutées à notre budget en charge et en produit

Le résultat projeté au 31 décembre s'élèverait à 287 211,39€ qui intègre une subvention exceptionnelle de 30 000,00€ sollicitée auprès du fonds d'urgence du CNOSF relatif à la baisse des licences.

En tenant compte de l'excédent prévisionnel sur l'année 2020 et de l'accord de notre Commissaire aux Comptes, il est proposé une répartition financière d'une contribution complémentaire au « Plan de Relance Usep » comité par comité s'élevant à la somme de 156.000,00 €.

La répartition financière tient compte des critères de calcul du contrat de développement versé en 2020 :

- taux d'implantation (nombre de licenciés enfants en 2018/2019 sur la population scolarisée)
- taux de vie associative (nombre de licenciés adultes en 2018/2019 sur le nombre de licenciés enfants)
- participation aux rencontres départementales en 2018/2019
- nombre de rencontres départementales en 2018/2019

Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

#### PRESENTATION DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Les éléments politiques suivants sont retenus pour la construction du budget :

Pour les produits :

- baisse de recette de 30% sur les affiliations et de 35% sur les adhésions
- partenariats à hauteur de 92 000 € (MGEN, CASDEN, DECATHLON)
- nouvelle subvention (50 000 €) pour les Cités Educatives

Pour les charges :

- assemblée générale en distanciel
- rassemblement Présidents/Délégués et les réunions annexes en distanciel
- stage de dirigeants mais en juillet 2021 et avec une jauge à 150 personnes en tout
- seulement deux réunions de GT en présentiel sur les trois programmées (la troisième en distanciel)
- affiliation et adhésion : prévision d'une baisse de 344 000,00€ par rapport à 2020.

Compte tenu de la baisse prévisionnelle importante sur les affiliations et les adhésions et malgré les restrictions financières relatives au fonctionnement de l'échelon national ci-dessus, le budget 2021 ne peut être présenté en équilibre et ce en accord avec notre Commissaire aux Comptes. Le budget 2021 sera proposé en déficit à hauteur de 114 000,00€ (270 000 € moins la contribution au plan de relance de 156 000€). Le comité directeur se prononce sur cette proposition à l'unanimité.

## VIE STATUTAIRE

La composition de la commission de surveillance des opérations électorales proposée par la CNVS est validée à l'unanimité par le comité directeur :

- Jacques GIFFARD (président)
- Gilles BAILLY
- Pascale BREGENT
- Nicole PATIN-RAYBAULT
- Guy VANHOVE

Le comité directeur valide à l'unanimité la proposition de statuts du comité USEP 04.

### AG 2021

L'AG 2021 sera organisée le 24 et 25 avril 2021 en format distanciel.

Le comité directeur enregistre la démission de Stéphanie CARRICART. Une élection complémentaire au comité directeur sera donc organisée. Un complément au bulletin spécial AG n°1 sera adressé aux comités pour faire état de cette situation. La date butoir du retour des candidatures est fixée au 5 mars 2021.

Le stage des dirigeant-e-s sera organisé à Courchevel du 7 au 9 juillet 2021. 150 participant-e-s maximum pourront prendre part aux travaux.

### SUIVI DES COMITES

08 : un entretien a eu lieu avec le président de la Ligue 08 pour faciliter la relance de la vie statutaire du comité.

18 : des tensions sont apparues entre la Ligue et l'USEP concernant l'avenant financier de l'accord cadre.

Corse : le projet de fusion entre les Ligues des deux départements est en cours. L'USEP nationale a été sollicitée pour accompagner la rédaction de la convention.

36 : une demande de médiation nationale pour la convention financière 2020 a été effectuée.

44 : le délégué enseignant en détachement partant en retraite en avril sera remplacé par un délégué de droit privé.

51 : une demande d'accompagnement sur la question du statut du délégué a été demandée à l'USEP nationale.

60 : le nouveau président de l'USEP 60 a été reçu par l'USEP nationale pour faire un point sur la stratégie de développement suite à la demande de moratoire effectuée.

68 : l'USEP 68 est dans l'attente des documents financiers de la Ligue 68.

## VIE DES TERRITOIRES

### POINT ANS

L'enveloppe nationale 2021 (pourrait être augmentée de 25%) ce qui permettrait une affectation de ce surplus sur des critères de solidarité liés à la perte de licence dans le cadre du plan de soutien.

Plusieurs temps de formation pour accompagner les comités seront organisés durant le premier trimestre 2021.

### PRESENTATION DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT 2020/2021

La vice-présidente revient sur les éléments présentés lors de la dernière webconférence nationale. Pour les départements, une seule action sera à déposer. Elle sera centrée sur la RSA adossée au Manifeste des enfants de l'USEP. Un effort a été fait sur les modalités de justification des actions déposées.

Pour les régions, elles peuvent déposer une action également parmi 3 thématiques proposées (articulation élus/ETR, outils numériques au service de la région, accompagnement des écoles G2024).

### ACCOMPAGNEMENT DES COMITES : ~~PRESENTATION DE L'ARGUMENTAIRE~~ PLAN DE SOUTIEN

Conformément à l'engagement pris à l'occasion de la dernière WebConférence, un argumentaire de conviction à l'adhésion à l'USEP est présenté. Il regroupe :

- des réponses aux questions les plus courantes posées dans le contexte de crise sanitaire
- des arguments pour inciter à l'adhésion à l'USEP
- des arguments sur les savoir-faire de l'USEP
- la présentation de nouveaux dispositifs (CNOSF, G2024)

Le document sera adressé aux comités dans le prochain BC.

## VIE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Le vice-président en charge du suivi des partenariats avec le mouvement sportif fait un point de situation sur les relations avec les différentes fédérations et sur les travaux en cours.

### SAVOIR ROULER

Les comités ont été invités à désigner leur référent SRAV. Soixante-seize ont répondu à ce jour et cinquante-quatre ont déjà débuté des actions. Quatre temps d'échanges seront proposés aux comités volontaires début janvier.

#### VOLLEY

La redéfinition des orientations politiques assignées à la commission mixte est en cours afin d'aller vers la création d'un document commun.

#### TENNIS DE TABLE

Une nouvelle équipe dirigeante a été élue. Le souhait de décliner nos conventions au niveau local est fort.

#### DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA FEDERATION DE KICK BOXING

Le DN a pu s'entretenir avec le DTNA de la fédération qui est conscient des a priori négatifs sur l'activité. La fédération a créé des outils pour les enfants d'âge primaire à destination des animateurs de clubs qui nécessitent beaucoup de matériel et elle déclare que ces documents ne sont pas faits pour des enseignants, qu'il faudrait en créer en commun et les accompagner par des formations.

La fédération souhaite travailler avec l'USEP mais pas dans l'immédiat, la priorité étant donnée au second degré. Elle souhaite conventionner avec l'UNSS pour les 3 ans à venir et réfléchir avec l'USEP à une convention une fois qu'un objet commun aura été déterminé.

#### JOURNEE DE LA LAICITE

Cette action a été plébiscité et de nombreuses productions sont remontées des départements. Une valorisation sur le site national de l'USEP est en cours. Pour 2021 l'élue chargée de la communication est missionnée afin valoriser auprès du MEN les actions réalisées localement.

### DYNAMIQUE 2024

#### UNIS'VERS USEP 2024 : TOUS VERS TOKYO

Le cahier des charges finalisé de la proposition d'action « tous vers Tokyo » est présenté au comité directeur. Une information sera faite après les congés de fin d'année portant sur l'aspect culturel des différentes villes-étapes.

#### CITES EDUCATIVES

Les adjointes en charge du dossier reviennent sur les missions assignées à l'USEP dans le cadre de l'animation du groupe pilote des cités éducatives exploitant la thématique sport.

#### LABEL G2024

L' élu en charge du dossier présente les lignes directrices du travail à venir : notamment les conventions entre associations USEP et club en y associant possiblement les établissements publics territoriaux (EPT). Un rendez-vous sera demandé au délégué ministériel aux JOP afin de faire le point sur l'investissement de l'USEP dans le dispositif de labellisation.

### CARTE PASSERELLE

Un bilan chiffré est présenté. 57% des enfants ont pris une licence dans un club suite à l'initiation proposée.

Le dispositif donne satisfaction à l'ensemble des acteurs sportifs et il est question de poursuivre ce déploiement. Les questions suivantes sont en cours de réflexion :

- Ouverture aux 6-11 ans
- Durée du dispositif étendue à l'année scolaire entière
- Collaborations renforcées avec les Cités éducatives

## PEDAGOGIE RESSOURCES FORMATION

### FORMATION PARTENARIALE EN/FD/USEP : LAB APSA

Le vice-président présente le projet expérimental de Lab APSA qui serait constitué de l'USEP nationale, du Rectorat de Créteil et de 3 fédérations délégataires (Athlé, Hand et Danse). L'objet de ce Lab APSA serait d'élaborer des propositions de contenus pour des séquences de 10 séances minimum prenant en compte la diversité des contextes et l'inclusion scolaire. Ces contenus feront l'objet de formations partenariales à partir de septembre. Patrick Morel suivrait la FFA, Geffroy Noir la FFHB et Sandrine Montes la FFD.

### FORMATION CADRES LIGUE/USEP

En conséquence de la crise sanitaire, la proposition initiale de formation en présentiel a été proposée sous forme distancielle en un temps beaucoup plus contraint. Cette organisation adoptée dans l'urgence n'a pas permis de dépasser le stade de la juxtaposition des interventions successives de la Ligue, de l'UFOLEP et de l'USEP.

### PARTENARIAT STAPS

L'USEP a participé à une réunion de la Conférence des directeurs et doyens d'UFR STAPS (C3D). La mise en place de parcours « éducation par le sport » pour les licences STAPS à destination des futurs candidat-e-s au CRPE et des futurs ETAPS est en cours de réflexion. L'USEP pourrait être associée à ces temps dans les contenus ou l'accueil d'étudiants dans le cadre de leur stage. D'autres temps de travail sont prévus afin de formaliser un cadre national de partenariat entre la C3D STAPS et l'USEP.

### RETOUR DE LA CN FORMATION

Le bilan qualitatif de la liquidation des dossiers de formation est présenté.

L'élue en charge du dossier de la formation des élus revient sur le temps de travail du 5 décembre sur l'adaptation des modules à des modalités distancielles. 18 inscrit-e-s ont participé à ce temps.

Les propositions de formations initiales et continues des délégué-e-s ont été adaptées au contexte sanitaire (visioconférences). Le contenu de la formation continue a fait l'objet d'un sondage auquel 40 délégué-e-s ont répondu. A partir de ces vœux, une



programmation de webinaires thématiques sera proposée de janvier à juin à l'ensemble des délégué-e-s. Concernant la formation initiale, elle se fera sous forme dématérialisée mais les dates prévues en présentiel ont été conservées afin de ne pas perturber l'organisation des délégué-e-s.

Le comité directeur valide la liste des formateurs nationaux à l'unanimité. Elle comporte : 53 inscrits dont 4 nouveaux formateurs, 11 élus nationaux et 3 permanents.

Le rassemblement d'hiver des formateurs nationaux pourrait être organisé les 30 et 31 janvier 2021 à l'INSEP.

Le stage FIF prévu Mondonville pourrait se tenir du 30 mai au 4 juin 2021. Le stage FIF prévu à MURS ERIGNE ne pourra être reporté en mai pour cause de disponibilité de la structure d'accueil.

#### COMMUNIQUE ANCP

Le communiqué commun USEP-ANCP validé par le CD du 12 mars 2020 sera communiqué au réseau mi-janvier en concertation avec l'ANCP.

#### RESSOURCES « EDUCATION A L'UTILISATION D'INTERNET »

Une présentation d'outils de lutte contre le cyber-harcèlement à destination des enfants est faite : Educadroit et myUNICEF. Ces ressources pourraient être relayées en complément de nos actions numériques dans des encarts des cahiers de charge. Une décision sera prise lors du prochain comité directeur.

### QUESTIONS DIVERSES

#### REPRESENTATION DE L'USEP AUX COMMISSIONS NATIONALES DE LA LIGUE.

La formation d'un binôme élu/permanent est proposée afin d'assurer la présence de l'USEP, le permanent pouvant suppléer l'indisponibilité d'un élu. En cas d'indisponibilité de l'élu et du permanent, la présidente ou le directeur serait sollicité.

Commission Éducation : G. Noir ou P. Morel et C. Strugala

Commission urgence écologique : un-e élu-e à déterminer et N. Barbounis

Commission des territoires : P. Charleux et K. Drapied